Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE_2024_58-DE A G E D I

République française TARN CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 27/11/2024

Le jeudi 05 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice: 17 Présents: Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique

CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe

Présents: 13 COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe

RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan

Représentés: 2 POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Absents et excusés : 2 Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien

BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Christophe RAYNAUD

Pour:

15 Excusés : Gérard ASSEMAT

Contre: 0 Absents: Sandrine CARAMELLI

Abstentions: 0

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Délibération n°DE 2024 58

Objet : Proposition de non révision des loyers communaux pour 2025

Arrivée à 19h10 de M. Pascal SANLEFRANQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de 9 baux particuliers, 3 baux professionnels, 1 bail association qui font l'objet d'une révision annuelle suivant les modalités indiquées dans les contrats.

Au vu de l'augmentation des charges énergétiques et plus généralement de l'inflation, Monsieur le Maire propose de geler la révision des loyers pour 2025

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 05/12/2024

Le Conseil Municipal, par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

GELE la révision de tous les loyers communaux pour l'année 2025

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

arn

Sébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE_2024_58-DE A G E D I

Le Maire, Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le: 10/12/2024

Le/La secrétaire Géraldine NOEL